

## MMDIV.

*Le prince d'Orange à Pierre Clarisse.*

(DELFT, 5 DÉCEMBRE 1572.)

Il l'autorise à se rendre en Angleterre et à y lever une enseigne d'environ trois cents gens de pied, dont il sera le capitaine.

Guillaume, par la grâce de Dieu, prince d'Orange, etc. Sçavoir faisons que, pour le bon rapport que faiet nous at esté de la personne de Pierre Clarisse et de sa diligence et bonne expérience, luy avons donné congé, pover et auctorité spéciale de, par nous et pour nostre service, aller en Angleterre et illecq lever, cueillir et faire une enseigne de gens de pied, de trois cens testes ou environ, et iceulx mener par deçà, pour les employer là et ainsi que, pour la tuition, seureté et deffence de ce pays, et pour nostre sorvice, sera trouvé nécessaire; de faire faire ausdiets soldats le serment de fidélité, tel qu'on est accoustumé de faire entre les gens de guerre; de tenir lesdiets soldats en bon ordre, règle et discipline militaire; aussi qu'ils sachent bon guet et garde aux lieux et places quy leur seront commises et ordonnés, et, au surplus, faire tout ce qu'à bon capitaine et soldats compète et appartient de faire, et ce à la soldée et traitement que ey-après par nous sera ordonné. Requérons partant à tous, de quelque qualité ou condition qu'ils soyent, de donner ausdiets Pierre Clarisse et ses soldats, en ce que dessus, toute bonne faveur, ayde et assistence, et les laisser passer librement et franchement, pour venir devers nous : ce que nous recognoistrions très-volontiers vers ung chascun. En tesmoing de quoy, avons signé ceste de nostre nom et faiet mettre nostre sceau de secret en placecart.

Donné en la ville de Delft, le v<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1572 <sup>1</sup>.

(Archives du Royaume à Bruxelles. — Publié par M. Gachard,  
*Correspondance du prince d'Orange*, t. III, p. 71.)

<sup>1</sup> On lit au bas de la commission :

« Moy, Pierre Clarisse, capitaine en dessoubz la charge de Mons<sup>r</sup> le prince d'Orange, ay donné congé et licence à Jehan de Bray et autres de mes soldats de pover chercher la guerre là où ils trouveront leurs ennemys, et se retirer à Zirixzé pardevers le gouverneur, en attendant ma venue, priant à tous capitaines et gouverneurs de ne les vouloir empescher.

• Par moy, PIERRE CLARISSE, signé de ma main.

• En dessous estoit peinet ung corbeau. •